

7, RUE DE GENÈVE

**Gazette de Lausanne**

TÉLÉPHONE 22 84 04

Eidg. Justiz- und  
Polizei-departement

9. NOV. 1960

N<sup>o</sup> 5/10

et Journal suisse

RÉDACTION

Berne, le 9 novembre 1960

BUREAU DE BERNE  
GEORGES DUPLAIN  
Kollerweg 7, tél: (031) 4 76 73

Elfenauweg 27

Monsieur le Conseiller fédéral  
von M o o s  
Chef du Département de Justice et PoliceB e r n e  
-----

Monsieur le Conseiller fédéral,

Désireux de traiter pour mon journal un des problèmes graves qui me paraissent devoir se poser à notre pays, je me permets de vous le soumettre par écrit, avant de vous demander rendez-vous pour connaître votre opinion - à moins que vous ne préfériez me la communiquer par lettre.

La Suisse devient de plus en plus une nation état-major, qui a besoin d'une quantité croissante d'ouvriers étrangers pour assurer la marche de son économie. Nous pratiquons par la force des choses une sorte de néo-colonialisme, en faisant venir chez nous des centaines de milliers d'ouvriers dont nous ne pouvons recevoir les familles et que nous n'entendons pas assimiler. Il ne me paraît pas que cette situation puisse s'éterniser. Dès lors, il faudra bien choisir, et prendre un jour ou l'autre de deux directions l'une.

Ou bien nous admettons que cette main d'oeuvre nous est indispensable; il faudra alors des mesures pour l'attirer peut-être, pour la retenir, pour l'assimiler. Cela posera de nombreux problèmes pour l'équilibre de notre pays; pourrions-nous faire face à une assimilation? Ne risquons-nous pas des difficultés sur le plan confessionnel? Comment loger décemment non seulement ces travailleurs, mais leurs familles?

Ou bien nous décidons que le danger de perdre nos caractéristiques nationales est trop grand; nous cherchons alors à freiner ou à contenir le nombre des ouvriers étrangers, ce qui implique un certain mal-thusianisme économique; nous admettons dès lors qu'il vaut mieux accepter une diminution de notre standard de vie pour rester nous-mêmes.

Ce n'est là qu'une vue sommaire et schématique du dilemme, mais il s'agit de problèmes qui vous sont familiers. Je voudrais rendre nos lecteurs conscients des implications futures, du choix qu'il faudra bien faire un jour ou l'autre, sous une forme ou sous l'autre. Je désirerais savoir si le Conseil fédéral a envisagé une politique précise pour le moment où il ne suffira plus de laisser aller les choses; j'aimerais savoir si les divers départements intéressés coordonnent déjà leur action dans un sens ou dans l'autre.

Dodis



- 2 -

J'adresse cette lettre à Monsieur le Chef du Département Politique, Président de la Confédération; à Monsieur le Chef du Département de l'Economie Publique; à Monsieur le Chef du Département de l'Intérieur, que ce problème me paraît concerner particulièrement, à des titres divers. Je me permettrai de vous demander un rendez-vous d'ici quelques jours, et je serai heureux de connaître vos idées personnelles sur ce sujet, comme celles du Conseil fédéral si son attitude est déjà prise.

En vous remerciant d'avance de votre compréhension, je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'assurance de mes sentiments respectueusement dévoués.



Georges Duplain  
Elfenauweg 27  
BERNE